



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-12-6-5

Séance du vendredi 11 décembre
2020

FONDS DE SOLIDARITÉ D'URGENCE (FSU) SUBVENTION À LA COMMUNE DE MOOSLARGUE POUR UN BASSIN DE COMPENSATION

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mmes RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

EXCUSE

M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 4 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et programme la subvention à la commune de MOOSLARGUE pour la réalisation d'un bassin de compensation des crues (amont rue des Vergers) dans le cadre du Fonds de Solidarité d'Urgence, pour un montant de 55 800 €,
- Accorde cette subvention à la commune de MOOSLARGUE, qui sera prélevée sur le Programme C214 chapitre 204 fonction 61 nature 204142.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité